

COMMUNE DE ROSIERS D'EGLETONS

Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mil vingt-trois, le 06 septembre 2023, le Conseil Municipal de la commune de Rosiers d'Égletons, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Gérard BRETTE, Maire
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date convocation : 31 août 2023

Secrétaire de séance : Fabienne AGNOUX

PRESENTS :

Mesdames Brigitte LAURENSOU, Sandrine LETOQUIN, Audrey PAREL, Fabienne AGNOUX, Marie Claude AVELINO, Messieurs Gérard BRETTE, Fernand ZANETTI, Georges CARAMINOT, Francis GUILLOT, Jean-Claude TALBERT, Jacques GUILLAUMIE-BILLET.

ABSENTS EXCUSES :

Jeanne-Marie AMOREIRA, Stéphanie MAGNE, Jean BOINET, Laurent GOURDOUX.

PROCURATION(S) :

Jeanne-Marie AMOREIRA donne procuration à Gérard BRETTE

Stéphanie MAGNE donne procuration à Brigitte LAURENSOU

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211917604-20230906-DEL_2023_46b-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/09/2023

Délibération n° 2023-46

Demande de subvention au titre des amendes de police dans le cadre des travaux d'aménagement et de la sécurisation autour de l'école

Monsieur le Maire explique que la commune à procéder à des travaux d'aménagement et de sécurisation autour de l'école, ces travaux sont éligibles à la subvention « Amendes de polices » :

Si le Conseil Municipal sollicite cette subvention, le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Dépenses :

Sécurisation autour de l'école : 4 499€ HT l'aide sollicité serait de 1 574€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Sollicite l'aide du Conseil Départemental au titre des amendes de police selon le financement suivant :

Sécurisation autour de l'école : 4 499€ HT l'aide sollicité serait de 1 574€

Donne délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, le règlement de ce dossier

Membres : 15

Présents : 11

Représenté(s) : 2

Nombre de votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le Maire, Gérard BRETTE

La secrétaire de séance, Fabienne AGNOUX

